

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-7-13-3

Séance du vendredi 8 juillet 2022

AMÉNAGEMENT CYCLABLE NEUF BRISACH SUD - TRANCHE FERME

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION, DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC ET D'ENTRETIEN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
HOULNE Monique donne procuration à CLAUSS Robin
JENN Fatima donne procuration à BIERRY Frédéric
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
QUINTALLET Ludivine donne procuration à KOBRYN Florian
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

EXCUSEES :

DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, MILLION Lara

ABSENTS :

DEBES Vincent, HEMEDINGER Yves, KLINKERT Brigitte, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU l'avis de la 13^{ème} Commission Région de Colmar du 27 juin 2022,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention de transfert de gestion, de superposition d'affectations du domaine public et d'entretien, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach, la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique et l'Association Foncière d'ALGOLSHEIM, pour l'itinéraire cyclable relevant du programme d'aménagement « Neuf Brisach Sud – Tranche ferme » ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer et exécuter cette convention, et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité